

# 1.2

## INTRODUCTION AU CONCEPT DE COULEUR SPÉCIFIÉE

Avant d'aller plus loin, il me faut vous introduire à une notion importante qui n'est pas encore vraiment standardisée ou reconnue “officiellement”. C'est la notion de **couleur spécifiée** qui consiste à établir une VALEUR DÉTERMINÉE AU POINTAGE, À LA QUALITÉ DES HONNEURS ET À LA LONGUEUR DE LA SUITE en relation avec un contexte d'enchères spécifique qui peut survenir en situation d'ouverture, de répondant ou de surenchère.

D'abord, pour bien s'entendre, définissons les différents types d'Honneurs afin d'avoir le même vocabulaire.

### PRINCIPE 1.2:1 DÉFINITION DES HONNEURS

- les **VRAIS HONNEURS, ou les Honneurs, sont l'As, le Roi, la Dame et le Valet;**
- les **GROS HONNEURS, ou «GH», sont l'As, le Roi et la Dame;**
- les **PETITS HONNEURS, ou «pH», sont le Valet, le 10 et le 9 avec le 8.**

Cette notion de COULEUR SPÉCIFIÉE vise à rendre moins subjectif l'évaluation du jeu possédé quelque soit la position pour déclarer ou le contexte d'enchères dans lesquelles tout joueur peut se retrouver.

## PRINCIPE 1.2:2 DÉFINITION D'UNE COULEUR SPÉCIFIÉE

**C'est une enchère qui est faite dans un CONTEXTE SPÉCIFIQUE et qui garantit dans la suite annoncée des VALEURS DÉTERMINÉES au plan des Honneurs, du pointage et du nombre de cartes.**

La NATURE et la RAISON D'ÊTRE de la couleur spécifiée vont être exposées dans un premier temps et, ensuite, au point **8.2**, il y aura une synthèse de cette notion qui mettra en perspective l'ensemble des différentes situations où s'applique cette condition.

Quand une couleur, ou suite, n'est pas *spécifiée*, tout le monde s'entend pour dire que cette couleur est *anonyme*. Le plus bel exemple d'une situation pour déclarer une couleur anonyme est l'ouverture Standard au niveau 1 à la couleur. L'ouverture à 1 Cœur ou à 1 Pique garantit 13 à 21 points et au moins 5 cartes dans cette couleur dont la valeur intrinsèque peut être très faible. L'ouverture au niveau 1 en mineure garantit le même pointage et aussi peu que trois cartes dont la valeur peut aussi être très faible. Il est inutile d'exiger que l'ouverture Standard au niveau 1 renferme des suites spécifiées parce qu'elle donne suffisamment d'information compte tenu que c'est la première enchère et qu'il y a encore de l'ESPACE dans l'échelle des enchères. Comme dit le proverbe : « *Rien ne sert de courir, il faut partir à temps* ».

Par contre, certaines mains intéressantes ou particulières permettent et, même, obligent d'annoncer d'une manière très précise. Soit POUR NE PAS AVOIR À REDÉCLARER AFIN DE NE PAS EXAGÉRER LA HAUTEUR DES ENCHÈRES à cause d'un pointage plutôt limite tout en provoquant une certaine obstruction aux communications adverses, soit POUR ÉVITER DE GASPILLER DE L'ESPACE POUR CONTINUER DE DÉCLARER et chercher les meilleurs contrats sans faire monter les enchères à un niveau excessif.

Autrement dit, il y a deux catégories de situations où il est indispensable que le message soit plus complet. Il y a le cas des **mains faibles** où le fait d'OCCUPER DE L'ESPACE pour pouvoir s'inscrire dans le tableau des enchères permet de décrire avec précision en un seul coup à notre partenaire une main potentiellement intéressante. *L'ouverture à un niveau différent de un* est nécessairement un contexte spécifique auquel on peut donner une signification précise. Le concept

## 1.2 Introduction au concept de couleur spécifiée

---

de la couleur spécifiée permet donc de décrire avec précision en une seule enchère une main faible et intéressante sans risque d'emballement des enchères tout en compétitionnant fortement l'espace compte tenu de la valeur de la main (effet de *barrage*).

L'autre catégorie concerne les  **mains prometteuses**  où le fait de parler de façon plus condensée, plus précise permet de SAUVER DE L'ESPACE pour pouvoir faire une recherche plus efficace et approfondie. Le concept de couleur spécifiée permet d'échanger plus d'informations et atteindre un degré de précision supérieur sans causer d'élévation excessive du niveau des enchères. Ainsi, il devient possible d'arrêter les enchères à un niveau raisonnable s'il s'avère que les deux mains combinées n'ont pas la puissance nécessaire pour atteindre les niveaux offrant un bonus de manche ou de chelem.

Pour des raisons pédagogiques, ce nouveau concept qui est quelque peu révolutionnaire par sa nouveauté et sa **VERSATILITÉ** sera abordé progressivement.

Voyons d'abord un exemple plutôt classique pour s'initier à cette notion avant de continuer dans ce Chapitre qui se concentre sur la “première enchère”.

<b>Ex. 1.2:1</b>	<b>a)</b>	V 9 4	<b>b)</b>	D V 4
		A R 8 6 4 2		R 10 5 4 3 2
		10 7 6		D 7 6
		5		5

Ces deux mains contiennent 8 PH et 2 PL mais elles ne doivent pas être déclarées de la même manière, vous en conviendrez assez facilement. La main **a)** pourrait être annoncée comme ouverture faible à **2 Cœurs**. Une telle déclaration serait cependant dangereuse pour la main **b)**. Il faut donc avoir des **CRITÈRES OBJECTIFS** pour trancher afin d'éviter de *tomber en amour avec son jeu* au détriment de l'esprit d'équipe et du calcul de la marque. Ces deux mains sont un bel exemple pour apprécier concrètement la raison d'être du concept de couleur spécifiée.

On peut aisément déduire, en considération d'une *ouverture faible au niveau 2*, qu'il est souhaitable de posséder 6 cartes avec 2 Gros Honneurs et pas plus de 12 points HL. C'est simple, précis et surtout efficace et compétitif. Le concept de couleur spécifiée évite l'évaluation subjective d'une main et stimule réellement le travail d'équipe pour la recherche du meilleur contrat possible.

En résumé, une couleur est spécifiée dans un contexte précis pouvant se retrouver dans différents types de situations d'enchères et comprend toujours trois conditions.

### **PRINCIPE 1.2:3 EXIGENCES POUR UNE COULEUR SPÉCIFIÉE**

**Toute enchère déclarée dans un contexte où le concept de couleur spécifiée s'applique doit posséder les exigences suivantes :**

- **toujours la présence de 2 Gros Honneurs (GH), ou son équivalence,**
- **le nombre minimum de cartes requis selon le contexte,**
- **le pointage requis selon le contexte.**

Une couleur (ou suite) spécifiée qui possède des valeurs de remplacement porte le nom de couleur spécifiée équivalente ou couleur équivalente.

### **PRINCIPE 1.2:4 DÉFINITION D'UNE COULEUR ÉQUIVALENTE**

**Il s'agit d'une couleur spécifiée possédant une *équivalence* concernant la présence obligatoire des DEUX Gros Honneurs.**

Les seules valeurs qui peuvent compenser l'absence de possession de 2 Gros Honneurs lorsque cela est requis sont les suivantes.



Cette terminologie est nécessaire pour augmenter l'efficacité des communications. Ainsi, si on poursuit cet exemple, l'ouvreur sait qu'il doit ouvrir les enchères au niveau 2 seulement, même s'il y a 7 cartes d'atout. Et le vis-à-vis peut facilement décoder que son partenaire a ouvert les enchères avec une *main faible* détenant un long atout de 6 cartes avec 2 GH ou SON ÉQUIVALENCE.

Avant de vous présenter des exercices pratiques sur ce sujet, il faut d'abord “rencontrer” divers contextes où il est possible d'utiliser le concept de couleur spécifiée. Le sujet de ce Chapitre, la *première enchère*, représente un véhicule de choix pour prendre connaissance et mettre en pratique la notion de couleur spécifiée. Les exemples pratiques sont donc intégrés au fur et à mesure que seront exposés les différents contextes et situations où ce concept s'applique.